

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de VINZELLES du 08 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux le 08 avril à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX, Maire.

Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Pierre COUTURIER, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascl LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO.

Représentés :

Excusé :

Absent : Kévin JUILLARD

Secrétaire de la séance : Jean-Charles BRIDET

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2022

Délibérations :

- 1- Vote du budget primitif 2022 - Vinzelles
- 2- Fiscalité : vote des taux d'imposition communale 2022
- 3- Marché à procédure adaptée : aménagement d'un cheminement partagé Piétons/Vélos le long de la RD169 E (rue de la Cense) et de la RD169 (rue de la Cense à la rue des Foreys)
- 4- SYDESL : renouvellement équipement vétuste « Luminaires » et / ou « Candélabres »

La vie communale

Délibérations du conseil :

Vote du budget primitif 2022 - Vinzelles (DE 2022 014)

La maire présente au conseil municipal le projet de budget 2022 de la commune, dont les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et d'investissement s'établissent comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 884 039.00 €
- Recettes : 884 039.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 473 500.00 €
- Recettes : 473 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2022.

Fiscalité : vote des taux d'imposition communale 2022 (DE 2022 015)

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition locale pour l'exercice 2022.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux départemental de la Taxe Foncière a été transféré à la commune. La commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les taux d'imposition pour l'année 2021 s'établissaient de la manière suivante :

Taxe foncière propriétés bâties (TFB) :	37.37 %
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB) :	40.24 %

Le maire propose de conserver les taux 2022 pour la taxe foncière-propriétés bâties et la taxe foncière-propriétés non bâties,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière-propriétés bâties :	37.37 %
Taxe foncière-propriétés non bâties :	40.24 %

Marché à procédure adaptée : aménagement d'un cheminement partagé Piétons/Vélos le long de la RD 169 E (rue de la Cense) et de la RD 169 (rue de la Cense à la rue des Foreys) attribution et autorisation de signature du marché (DE 2022 016)

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation pour les travaux d'aménagement d'un cheminement partagé Piétons/Vélos le long de la RD 169 E (rue de la Cense) et de la RD 169 (rue de la Cense à la rue des Foreys) a fait l'objet d'une parution sur le quotidien « Journal de Saône-et-Loire » du lundi 28 février 2022, et a été déposée sur la plateforme numérique « Territoires numérique BFC" avec une remise des offres fixée au lundi 21 mars 2022 à 12h00.

Les travaux ont été décomposés en 1 lot.
4 offres ont été déposées et qui fait l'objet d'une analyse.

Le maire et les adjoints se sont réunis avec le maître d'œuvre M. PELLETIER Bertrand – ZAGE - pour l'ouverture et l'analyse des offres. Le maire propose au conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir la valeur technique (40 %) et le prix de l'offre (60 %), d'attribuer le lot comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant de l'offre retenue HT
1	Aménagement d'un cheminement partagé Piétons/Vélos le long de la RD 169 E (rue de la Cense) et de la RD 169 (rue de la Cense à la rue des Foreys)	EIFFAGE	1 tranche ferme	144 685.50 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition du maire et délibéré, décide à l'unanimité :

d'attribuer le lot à l'entreprise tel que mentionnée ci-dessus,

d'autoriser le maire à signer le marché en question,

de donner tous pouvoirs au maire pour mener ce dossier à bien.

SYDESL : renouvellement équipement vétuste "Luminaires" et / ou "Candélabres" (DE 2022 017)

Le maire expose au conseil municipal que le SYDESL a étudié et chiffré le projet de renouvellement des équipements d'éclairage public vétustes « Luminaires » et / ou « Candélabres » (dossier 583100_EPVET_1) comme suit :

Montant estimatif des travaux EP HT : 27 096.35 € H.T

Montant éligible : 27 096,35 € H.T

Participation du SYDESL (taux de 50% du montant éligible) : 13 548.18 € H.T

Contribution estimative pour la commune : 13 548.18 € H.T

Le SYDESL demande au conseil municipal de prendre connaissance de l'ensemble du dossier et de valider le projet ainsi que le coût de la contribution communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Valide le projet ainsi que la contribution communale pour le renouvellement des équipements d'éclairage public vétustes « Luminaires » et / ou « Candélabres »,

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La vie communale :

Le maire a débuté la séance par un hommage à Monsieur Jean-Marc GRANGER, conseiller municipal, décédé le 06 avril 2022. Il a invité le conseil à un moment de recueillement en souvenir de Monsieur GRANGER et en sympathie avec sa famille.

- Subvention : la mairie a reçu un courrier du Président du Département de Saône-et-Loire notifiant le montant de la subvention (54 000 €) à percevoir pour les travaux d'aménagement d'un cheminement partagé Piétons/Vélos le long de la RD 169 E (rue de la Cense) et de la RD 169 (rue de la Cense à la rue des Foreys). Un courrier de remerciements sera adressé au Président du Département de Saône-et-Loire ainsi qu'aux Conseillers départementaux.
- Agence postale : le maire fait lecture du classement par chiffres d'affaires des agences postales du département, les communes de Chânes (1^{ère}) et Vinzelles (2^{ème}) sont gérées par notre agent communal Nathalie.
- Fibre optique : les travaux se poursuivent par la Société OXAM à laquelle nous avons fourni le fichier d'adressage (nom – adresse – n° cadastral de la parcelle).
- Signaux Girod - travaux de marquage « rue de la mairie » : cheminement piétons, logo place PMR + place de parking et passage piétons prévus lundi 11 avril 2022.
- Tenue du bureau de vote pour les présidentielles : les conseillers présents les 10 et 24 avril se partagent les « quarts » (3 assesseurs par quart de 2:30 ou 3:00).
- Analyse des résultats de l'application du PLU (courrier de la préfecture du 02/03/2022) : le maire remet aux conseillers le courrier de la Préfecture et un projet de réponse à délibérer au prochain conseil.

Fin de la séance à 22h00.

Prochain conseil municipal vendredi 06 mai 2022 à 20h00.

